

2008/214 - CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE - AVENUE
PROFESSEUR PAUL SANTY - 69008 LYON - OPERATION
N° 08 286 002 - MONTANT DE L'OPERATION : 3 900 000 €
TTC - MODIFICATIONS DES MARCHES DES LOTS 2, 7 ET
9 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibérations n° 2003/3296 du 16 décembre 2003, n° 2004/4538 du 22 novembre 2004 et n° 2006/6370 du 3 avril 2006, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant à 3 900 000 € TTC.

Par délibérations n° 2006/6370 et n° 2006/6393 du 3 avril 2006, vous avez autorisé le Maire à signer les marchés des lots 2, 7 et 9.

Lot 2 – Gros-œuvre :

Il convient de réaliser un enduit sur le mur de la fondation du portique Sud, cette prestation n'étant pas prévue initialement dans le marché.

Lot 7 – Serrurerie :

Au regard de la sécurité du public, il apparaît nécessaire d'apporter des modifications aux travaux de serrurerie et d'ajouter des protections sur :

- l'escalier hélicoïdal,
- les parties saillantes des garde-corps et des gaines,
- les escaliers du hall d'accueil.

D'autre part, il est aussi prévu d'ajouter trois grilles, non prévues dans le descriptif du marché.

Lot 9 – Menuiseries intérieures bois :

L'avancée des travaux nécessite la réalisation d'un placard technique et d'un caisson banc en mélaminé pour caissonage et isolation des gaines de désenfumage.

Pour compléter l'aménagement de deux des vestiaires, la mise en place de cloisons avec portes en stratifié est aussi nécessaire.

Les montants des marchés sont modifiés comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
260565	2	RUIZ	815 983,75	127 996,32	1 200,00	945 180,07	15,83
260569	7	GIRAUD	102 240,00	5 045,00	12 678,00	119 963,00	17,33
260571	9	SBM	75 717,20	2 985,68	3 547,00	82 249,88	8,63

Les projets d'avenants des marchés précités ont été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par ces avenants sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé. »

Vu les délibérations n° 2003/3296 du 16 décembre 2003, n° 2004/4538 du 22 novembre 2004 et n° 2006/6370 du 3 avril 2006, n° 2006/6370 du 3 avril 2006 et n° 2006/6393 du 3 avril 2006 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 avril 2008 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1- Les modifications des marchés de travaux n^{os} 260565, 260569 et 260571, relatifs à la construction d'un gymnase avenue Professeur Paul Santy à Lyon 8^e, sont approuvées ainsi :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
260565	2	RUIZ	815 983,75	127 996,32	1 200,00	945 180,07	15,83
260569	7	GIRAUD	102 240,00	5 045,00	12 678,00	119 963,00	17,33
260571	9	SBM	75 717,20	2 985,68	3 547,00	82 249,88	8,63

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits avenants.

3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon – programme 4, AP 2003-374, nature 2313, fonction 411, opération n° 08 286 002.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY